GRAND SITE DE
SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON

REMISE DU LABEL « GRAND SITE DE FRANCE »

DIMANCHE 19 MAI 2013
DOSSIER DE PRESSE

GRAND SITE DE FRANCE
Solutré Pouilly Vergisson

SOMMAIRE

19 MAI 2013 : REMISE DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE P.3

- Déroulé de la cérémonie
- Solutré Pouilly Vergisson labellisé
- L'œuvre symbolisant le label dévoilée
- Un après-midi portes ouvertes

SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON, GRAND SITE DE FRANCE P.6

- Un site historique remarquable, victime de ses attraits
  - De l'occupation préhistorique à la culture de la vigne
  - Un riche biotope mis à mal
  - Les conséquences de la surfréquentation
  - Des retombées inexistantes pour la population locale

- 2000 - 2010 : une décennie d'évolutions

L'Opération Grand Site
La création du Syndicat mixte de valorisation du Grand Site
L'extension du périmètre
Un territoire, deux équipements
Les dates-clé, du constat au Label

- Bilan des réalisations, les actions à venir
  - Les actions déjà menées 2003 - 2013
  - Les actions à venir 2013 - 2018
  - Budget

LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE P.11

- Le Label, la reconnaissance du travail accompli
- Les autres sites labellisés en France
- La carte des sites du réseau

SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON EN IMAGES P.12

LE RÉSEAUX DES GRANDS SITES DE FRANCE P.14

- Le Réseau, un lieu d'échanges et de partage
- Trois conditions pour être adhérent
- Un pôle de formation et d'échanges à Cluny

19 MAI 2013 :
REMISE DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE

Déroulé de la cérémonie

11h00 : Arrivée de Mme la Ministre Delphine Batho
Accueil au hameau de la Grange du Bois - Mot d'accueil de Mme le Maire, puis du président du SMGS, présentation de la démarche du Grand Site : enjeux - historique - articulation des politiques Développement Durable

11h20 : Départ vers la Maison du Grand Site

11h30 : Cérémonie de remise du Label Grand Site de France ; interventions de :
- M. Pierre Martinerie, président du Syndicat Mixte
- M. Louis Villaret, président du Réseau des Grands Sites de France
- M. Claude Patard, président de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône
- M. Rémi Chaintron, président du Conseil Général de Saône-et-Loire
- M. François Patriat, président du Conseil Régional de Bourgogne
- M. Thomas Thévenoud, député de Saône-et-Loire
- M. Arnaud Montebourg, Ministre du redressement productif

12h30 : Intervention de Mme la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

12h45 : Dévoilement de l'œuvre symbolisant le label par Mme la Ministre et président RGSF, en présence de l'artiste Bernard Dejonghe

13h00 / 13h15 : échange avec presse

13h00 / 14h00 : Repas buffet

14h00 / 15h30 : Aller-retour au sommet de la Roche de Solutré

14h00 / 21h00 : Portes ouvertes des équipements du Grand Site : visites guidées en continue du musée et du jardin archéologique et botanique, promenades de découverte du Grand Site, dégustations de vins et de fromage, expo photo sur les Grands Sites,...

UN APRÈS-MIDI PORTES OUVERTES

A l'occasion de la remise du label, le Grand Site ouvrira ses portes pour permettre au plus grand nombre de venir (re)découvrir ce paysage remarquable et profiter des équipements (le musée de préhistoire et la maison du Grand Site) réalisés par les collectivités permettant d'améliorer l'accueil et l'information des visiteurs.

Les visiteurs pourront ainsi profiter d'un accès gratuit au musée de préhistoire et au jardin botanique et archéologique, s'inscrire à des visites guidées ou à des promenades de découverte du site, de son patrimoine naturel et de son paysage (en partenariat avec l'association Villages en Vie), découvrir une exposition sur les Grands Sites de France et déguster les produits phares du terroir (vins et fromages en partenariat avec l'Atrium du Pouilly-Fuissé et le lycée Agricole de Davayé).

Ces portes ouvertes se dérouleront tout l'après-midi, de 14h00 à 21h00.

SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON LABELLISÉ, UNE DYNAMIQUE POUR LA SAÔNE-ET-LOIRE

Le dimanche 19 mai 2013, le Label Grand Site de France sera attribué au Grand Site Solutré Pouilly Vergisson par Mme Delphine Batho, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, en présence de M. Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, de Pierre Martinerie, président du Syndicat mixte de valorisation du Grand Site co-géré par le Conseil général de Saône-et-Loire et la CAMVAL, ainsi que de tous les élus et partenaires de cette démarche de reconnaissance d'un site exceptionnel.

Le Grand Site, un ensemble patrimonial prestigieux

A l'extrême sud du mâconnais, le paysage constitué des Roches de Solutré et Vergisson et du Mont Pouilly qui obtient le Label Grand Site de France forme en effet un ensemble patrimonial prestigieux. Les deux Roches, superbes éperons qui dominent le vignoble des grands crus de Pouilly-Fuissé et de Saint-Véran et ses villages viticoles typiques du mâconnais créent un site spectaculaire et singulier en Bourgogne.

Le Grand Site, la reconnaissance de la qualité d'un projet

Cette labellisation, attribuée pour une durée de six ans, concrétise la politique d'aménagement et de valorisation du site Solutré Pouilly Vergisson engagée depuis une quinzaine d'années. Elle signifie une reconnaissance de la qualité du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur des Roches de Solutré Pouilly Vergisson et salue la qualité du partenariat mis en place entre le Syndicat mixte de valorisation du Grand Site, les collectivités locales et les acteurs du territoire.

Le Grand Site, au cœur de la politique d'attractivité du département

Les collectivités locales portant la démarche de Grand Site (le Département de Saône-et-Loire et la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône) se félicitent de l'obtention du Label Grand Site de France. La labellisation s'intègre parfaitement dans l'esprit de la politique menée par les collectivités pour dynamiser le territoire et en faire bénéficier tous les acteurs locaux.

Des partenariats sont ainsi engagés avec les associations locales (patrimoine, sports…), les guides de pays, les hébergeurs et restaurateurs, les syndicats de crus, le lycée agricole Lucie Aubrac, les offices de tourisme et syndicats d'initiatives pour faire vivre le site et proposer aux visiteurs une diversité d'activités pour transformer le très court séjour en moyen voire long séjour.

Le Grand Site, l'identité d'un territoire et de ses habitants

Depuis sa création, le gestionnaire s'est attaché à forger une identité au Grand Site qui ne soit pas uniquement liée à la Roche de Solutré, mais bien à son territoire tout entier. Cela passe par une charte graphique (notamment le logo), mais aussi par les photos utilisées lors de campagnes de communication qui renvoient au terroir et à ses artisans, les jardiniers du grand paysage : viticulteurs et éleveurs. Les visiteurs, les partenaires du projet, doivent avoir le sentiment d'entrer sur un territoire géré, préservé et protégé par tous, et comprendre qu'au-delà du site touristique, des habitants et des professionnels vivent ce territoire.

GRAND SITE DE FRANCE

L'ŒUVRE SYMBOLISANT LE LABEL DÉVOILÉE

Une œuvre : « Ecouter le monde »

« Ecouter le monde » est une oeuvre en verre optique massif créée en 2005 par Bernard Dejonghe, à l'initiative du Réseau des Grands Sites de France et avec le soutien de la fondation d'entreprise Gaz de France. Le matériau verre a été retenu pour les caractères qu'il partage avec les Grands Sites :

- la relation entre nature et culture : des éléments naturels (les silices qui composent le verre) et la transformation par l'Homme dans une technique très maîtrisée ;
- la relation au temps : pérennité et fragilité, tout à la fois ;
- la relation à la lumière : élément commun à chaque site dans des variations infinies ;
- la valeur de transparence : une gestion partenariale et explicitée, des aménagements qui cherchent à ne pas faire écran entre le visiteur et le site.

Cette œuvre est remise à chaque gestionnaire ayant reçu le label Grand Site de France.

Un artiste : Bernard Dejonghe

Héritier direct d'Émile Decoeur, grand céramiste français de la première moitié du XX^{ème} siècle - il a commencé sa carrière en rallumant le four de ce dernier - Bernard Dejonghe est l'un de ceux qui ont poussé le plus loin la quête de simplification des formes.

À propos de « Écouter le monde », Bernard Dejonghe explique : « On m'a demandé de créer une œuvre, qui symbolise la beauté, la qualité, la fragilité de ces Grands Sites, exceptionnels. Elle devait être en verre, dont la pureté montre la transparence qui doit s'attacher à leur gestion… J'ai employé le plus pur des verres, un verre d'optique qui concentre et renvoie sans les absorber les rayons de la lumière. Il est massif et paraît vide ; il est brut par les surfaces et raffiné sur les faces polies. La forme est un ovale, forme d'harmonie et d'équilibre, c'est la forme du soleil qui se lève ou qui se couche sur l'horizon.

Une fente est inscrite sur le haut de l'ovale ; elle symbolise la présence des humains. Les humains font partie de la nature. Ils en sont une partie, mais ils ne dominent pas, chose qu'ils ont trop souvent tendance à penser, ce qui les conduit à abîmer sans retenue notre planète. Le nom qui lui a été donné : « Écouter le Monde » a été emprunté à Kenneth White, poète et essayiste qui a participé par ses écrits à la réflexion sur les Grands Sites. Le mot « Écouter » est important ; il pose question ; il signifie attention et respect ».

SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON, GRAND SITE DE FRANCE

UN SITE HISTORIQUE REMARQUABLE

Site naturel unique et insolite en Bourgogne, les silhouettes dominantes des Roches de Solutré et de Vergisson se découpent harmonieusement au cœur d'un terroir de vignes réputé. Ses 55 000 ans d'occupation humaine lui donnent un caractère historique remarquable et servent d'emblème pour toute la Bourgogne. Du sommet des Roches, un paysage unique s'ouvre aux visiteurs. Ensemble patrimonial prestigieux, il est exceptionnel à plus d'un titre.

De l'occupation préhistorique à la culture de la vigne

En 1866, un site archéologique majeur d'intérêt européen est découvert au pied de la Roche de Solutré, et les nombreuses fouilles qui s'ensuivent permettent la découverte de l'un des plus importants gisements archéologiques d'Europe. Le site donne d'ailleurs son nom à un faciès culturel préhistorique, le Solutréen, caractérisé par les silex taillés en « feuille de laurier ». Ce site de chasse donne naissance à la légende des chevaux que l'on pensait précipités, rabattus par les chasseurs, du haut de la falaise.

Par la suite, le site est continuellement occupé par l'homme, de l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours. Son paysage est façonné par l'implantation des villages de Solutré-Pouilly et de Vergisson, mais aussi par l'agriculture. La culture de la vigne en est aujourd'hui le signe le plus marquant, soulignant les lignes de force des paysages de sa marqueterie de parcelles. Cette culture ancestrale donne d'ailleurs naissance aux célèbres crus Pouilly-Fuissé et Saint-Véran, le cépage Chardonnay trouvant ici une alliance de terroirs et de climats qui le sublime.

Un riche biotope naturel mis à mal

Solutré Pouilly Vergisson est par ailleurs remarquable par le biotope que constituent les « pelouses calcaires » (ou pelouses calcicoles) présentes au sommet des Roches de Solutré, de Vergisson et du Mont Pouilly, (ainsi que du Monsard plus au nord et du Mont de Leynes plus au sud). Ce milieu semi-naturel, d'une grande richesse et d'un grand intérêt floristique et faunistique, présente en particulier des associations de plantes et d'espèces insolites pour la Bourgogne et protégées au niveau national et européen.

Le caractère remarquable de ces lieux est reconnu par la fréquentation touristique sans cesse croissante, alimentée il y a quelques années par la visite annuelle du Président François Mitterrand, en raison de ses attaches clunysiennes. Une fréquentation en hausse aussi dûe au développement des activités de loisir et sportives que sont la randonnée à pied, à vélo ou l'escalade. Les Roches de Solutré et de Vergisson, à l'entrée du Val Lamartinien, sont devenues au fil des ans le symbole emblématique de la région Bourgogne, à la fois par la beauté de leurs paysages et par la richesse patrimoniale et culturelle qui y sont rattachées.

Les conséquences de la surfréquentation

Malgré les protections mises en place dès les années 1900, liées au site préhistorique, un élargissement du périmètre classé et inscrit au titre de la loi de 1930 sur les sites, en 1985 et 1986, ainsi que de l'inscription au réseau Natura 2000 des pelouses calcicoles, le site est en danger : en l'absence de gestion coordonnée et durable, la banalisation du paysage et l'importance de sa fréquentation mettent en péril son caractère remarquable. La fréquentation relève ici de motivations très différentes conférant au site différents statuts : site touristique, site scientifique, site ludique et de loisirs, site paysager, site de pèlerinage, site espace vert périurbain. Elle met en danger le milieu, mais aussi le public, en l'absence d'accueil et d'équipements, de sécurisation des cheminements.

Ce flux pose plusieurs problèmes : une surcharge de la Roche de Solutré entraînant des dégradations, l'érosion du milieu et des sols ainsi que la création d'itinéraires sauvages ; le non-respect des sites, dû à l'absence d'explications sur l'intérêt des lieux et leur fragilité ;

l'insuffisance et l'inorganisation des dispositifs d'accueil et de compréhension des lieux, le Musée de préhistoire existant étant exclusivement tourné vers l'intérêt préhistorique du lieu.

Des retombées inexistantes pour la population locale

Ces usages du Grand Site, bien que consacrant sa célébrité, restent pour le moins frustrants au plan local : d'une part il n'y a pas de retombées économiques pour les communes, ce qui se traduit par l'absence de ressources nécessaires à l'entretien et à la gestion du site ; d'autre part, il y a disproportion entre le flux de visiteurs et les retombées économiques pour les habitants et les acteurs économiques, renforçant le sentiment de nuisances liées au Grand Site au détriment des bénéfices qu'ils pourraient en retirer.

En l'absence de gestion active, durable et coordonnée, de nombreuses autres dégradations du site apparaissent. Les éléments de patrimoine bâti notamment (murets de pierre sèche, cadoles, lavoirs), participent de l'esprit des lieux mais sont laissés à l'abandon et déprécient les abords du site, tandis que d'autres éléments lui portent atteinte (panneaux publicitaires, par exemple). Sans intervention, le site de Solutré Pouilly Vergisson est à terme menacé.

2000 - 2010, UNE DÉCENNIE D'ÉVOLUTIONS

Opération Grand Site

Dès 1994, les deux communes de Solutré-Pouilly et de Vergisson demandent l'aide de l'État pour un projet global, qui débouche sur la mise en place d'une démarche d'Opération Grand Site, lancée en 1996 et officiellement accordée par le Ministère de l'Environnement en 2000.

L'Opération Grand Site n'ajoute pas de contraintes réglementaires sur le site : les protections légales existent déjà. C'est avant tout un outil qui va permettre de mettre en place, sur un périmètre élargi aux communes voisines :

- une restauration et un entretien du site et du paysage pour leur préservation ;
- un accueil de qualité pour les visiteurs avec services et interprétation du site ;
- une dynamique locale permettant d'engendrer des retombées économiques.

Ces trois grandes lignes de toutes les Opérations Grand Site, visent à installer une gestion pérenne des lieux.

Sur le site, elles se matérialisent par un programme de 36 actions établi sur 10 ans, financé par l'État, la Région Bourgogne, le Département, la Communauté d'Agglomération et les communes concernées, et l'Europe à hauteur de 7 millions d'euros.

La création d'un Syndicat Mixte

Afin de permettre une gestion coordonnée de projets interdépendants au sein du Département et de la Communauté d'Agglomération, l'Opération Grand Site est portée par un Syndicat mixte associant ces deux partenaires privilégiés autour des communes associées au site.

Le Syndicat mixte de valorisation du Grand Site (SMGS) est une collectivité publique créée en 2004.

Une convention cadre signée pour 2003-2012, puis pour 2013-2018 engage l'Etat, le Conseil Régional, le Département et la CAMVAL. Une convention tripartite entre les deux collectivités fondatrices et le SMGS fixe chaque année les engagements respectifs, intégrant une aide directe au SMGS et la valorisation des moyens affectés à son fonctionnement.

Son instance décisionnaire, le Comité syndical, est composée de 14 délégués, pour moitié élus par le Conseil général et pour moitié par la CAMVAL. Certaines décisions sont déléguées à un Bureau. Des groupes de travail sont formés en fonction des dossiers ou des thématiques abordés.

Le Syndicat mixte de valorisation du Grand Site est actuellement présidé par Pierre Martinerie, vice-président du Conseil général de Saône-et-Loire chargé de l'environnement ; la vice-présidence est assurée par Annie Besson, maire de Solutré-Pouilly, vice-présidente de la CAMVAL.

Le SMGS assure :

- La responsabilité opérationnelle du projet Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson (études, réalisation de travaux, accueil du public, actions de restauration, gestion durable et développement local),
- La gestion des équipements touristiques : musée de la préhistoire, maison du Grand Site.

L'extension du périmètre

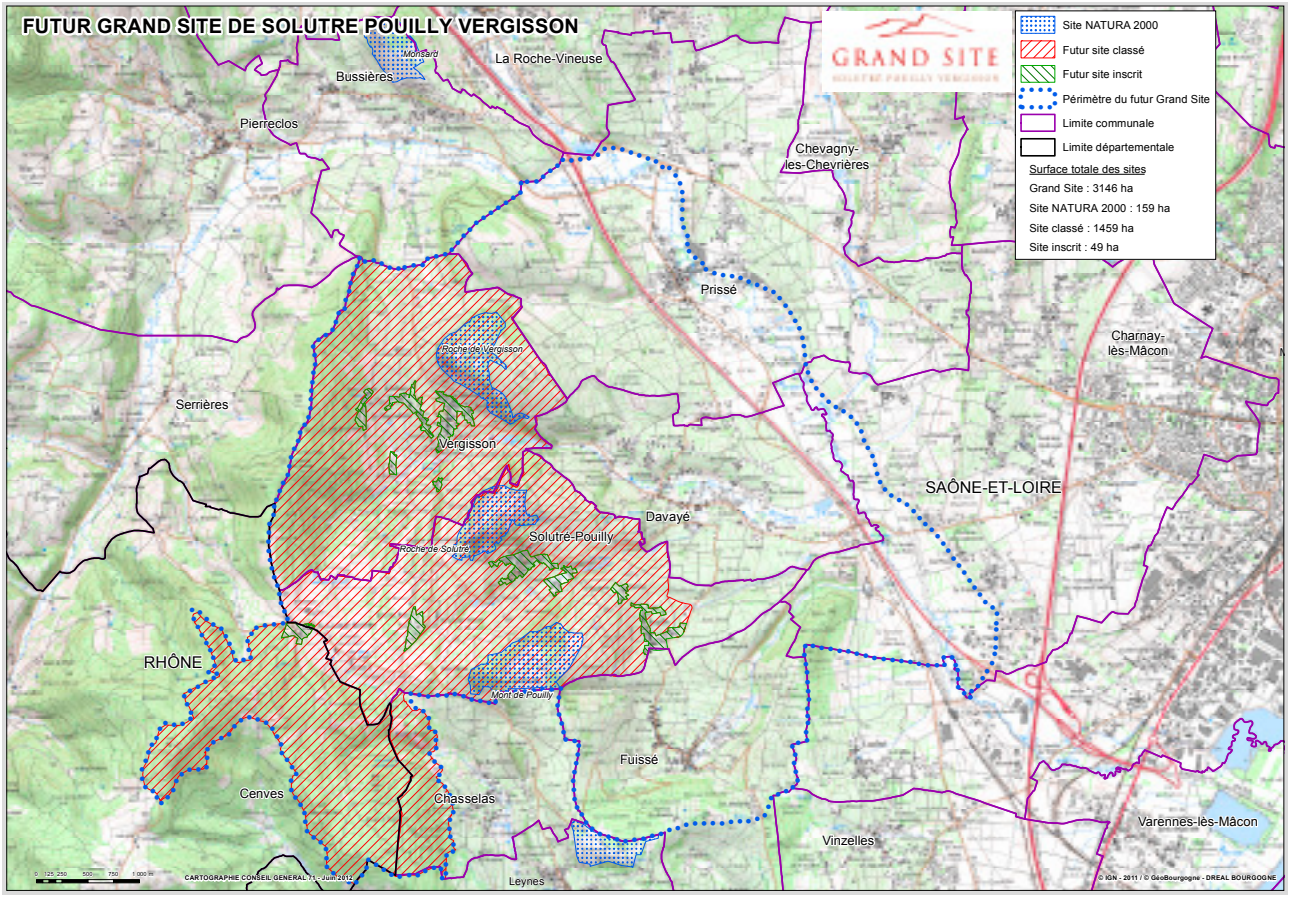

En 1996, le lancement de l'Opération Grand Site a nécessité la définition d'un nouveau périmètre de projet. Six communes, dont tout ou partie du territoire est concerné par l'opération, sont intégrées dans le périmètre qui couvre une surface d'environ 2 800 hectares :

- Solutré-Pouilly et Vergisson qui constituent l'écrin du site protégé et emblématique ;
- Davayé, Fuissé, Prissé et Charnay-lès-Mâcon qui relèvent du périmètre élargi, celui nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de diffusion des flux touristiques, mais aussi celui des entrées principales sur le Site (nord-ouest, est et sud).

La richesse patrimoniale, l'interdépendance complémentaire des sites et des territoires, la double logique de préservation et de développement local, ont conduit à retenir un périmètre plus large que les sites classés et inscrits de Solutré-Pouilly et Vergisson.

A l'heure de la labellisation de Solutré Pouilly Vergisson, Grand Site de France, son assise territoriale doit être redéfinie. Cette assise apparait naturellement liée au périmètre du Grand Site élargi aux zones concernées par le projet d'extension du site classé sur les communes de Chasselas (Saône-et-Loire) et Cenves (Rhône). Ces deux communes seront associées au Site de façon formelle lorsque la procédure d'extension du périmètre classé aura abouti (courant 2014). La structure porteuse du projet Grand Site, le Syndicat mixte, procédera alors à leur intégration statutaire. Cette formalisation interviendra dans le courant de la première période de labellisation.

Le projet Grand Site s'étend sur un périmètre « élargi », allant au-delà du sanctuaire composé par les deux Roches pour permettre une meilleure gestion des flux de visiteurs et contribuer à l'amélioration de leur accueil. Ainsi, le Grand Site compte au sein de son territoire les communes de Solutré-Pouilly, Vergisson, Fuissé, Davayé, Prissé et Charnay les Mâcon, une gare TGV, la Route Centre Est Atlantique, la Voie Verte et son antenne de l'Office de Tourisme Communautaire.

LES DATES-CLÉ, DU CONSTAT AU LABEL

Années 1990 : Prise de conscience de la fragilité du site par les maires des deux communes de Solutré-Pouilly et de Vergisson. Fréquentation touristique en hausse, surpiétinement, problèmes de circulation et de stationnement, retombées économiques inexistantes pour le territoire, difficultés de cohabitation entre visiteurs, habitants et acteurs socio-économiques.

1998 : Portage du projet par la Communauté de Communes du Mâconnais.

2000 : Lancement de l'Opération Grand Site (OGS) ; attribuée par le Ministère de l'Environnement sur la base d'un plan de gestion et d'un programme d'actions de préservation, mise en valeur et développement pour le site à échéance de 10 ans.
Inscription au réseau Natura 2000.

2003 : Convention Cadre de l'Opération Grand Site signée entre les partenaires financiers de l'Opération Grand Site pour 10 ans (2003 - 2012), à savoir : la Communauté de Communes du Mâconnais (devenue aujourd'hui la CAMVAL, Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Val de Saône), le Département de Saône-et-Loire, l'Etat et la Région Bourgogne.

2004 : Création d'un Syndicat mixte dédié, le Syndicat mixte de valorisation du Grand Site, qui prend le relais de la Communauté de Communes du Mâconnais.
Elaboration du projet global d'aménagement du site.

2011 : Nouvelle gouvernance du Syndicat mixte de valoristation du Grand Site entre le Département de Saône-et-Loire et la Communauté d'agglomération du Val de Saône (CAMVAL).

2012 : Demande de labellisation Grand Site de France auprès des services de l'Etat.

31 janvier 2013 : Avis favorable de la Commission supérieure des sites Perspectives et Paysages.

19 mai 2013 : Cérémonie de remise du Label Grand Site de France au Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson.

Un territoire, deux équipements

La Maison du Grand Site, lieu d'accueil du public unique sur le territoire, ponctue en beauté les travaux menés par le Syndicat mixte au cours de ces dernières années pour améliorer l'information et le confort des visiteurs, tout en préservant l'environnement paysagé et le milieu naturel d'un site exceptionnel.
Depuis son ouverture à l'été 2011, la Maison du Grand Site propose à ses visiteurs :

- des espaces d'exposition permanents et temporaires ;
- un accueil - boutique, point d'information touristique ;
- un snack proposant des produits de qualité ;
- des espaces détente : salle hors sac, terrasse et jardins dans un cadre exceptionnel au pied de la célèbre Roche et au coeur du site viticole ;
- des toilettes ;
- trois espaces d'activité à destination des scolaires dont une salle équipée avec un fac-similé de grotte pour proposer des animations autour de l'art pariétal, une ancienne grange équipée de bacs de fouilles et une salle multifonction pouvant également servir de salle de réunion ou de conférence.

Complémentaire au Musée de Préhistoire et au Parc botanique et archéologique, la Maison du Grand Site enrichit la visite de la Roche de Solutré et informe sur la richesse et la fragilité du site. Aménagée dans d'anciens bâtiments à l'architecture typique du mâconnais, les matériaux nobles utilisés, ainsi que les couleurs des enduits, des revêtements de sols extérieurs, des toitures et les essences des plantations rappellent toute la typicité de la Bourgogne du sud et plus particulièrement de ce site à la fois minéral, végétal et bâti.

Le musée de la préhistoire de Solutré a été inauguré en 1987, sur l'initiative du Département de Saône-et-Loire. Il présente les collections de l'un des plus riches gisements préhistoriques d'Europe. Découvert en 1866 par Adrien Arcelin, le gisement de Solutré a fait l'objet de nombreuses recherches qui se poursuivent encore aujourd'hui. Plus d'un siècle de recherches à Solutré, depuis la découverte du site en 1866, ont permis de rassembler de riches collections. Les collections exposées aujourd'hui à Solutré donnent un panorama complet des différents travaux de recherche effectués sur le site depuis sa découverte. Ces objets ont pu être exposés au musée de Solutré grâce à deux dépôts : celui du musée des Ursulines de Mâcon pour les collections Arcelin et de Ferry, celui de l'Etat pour les collections des fouilles de 1967 à 1977.

Aménagé sur le gisement archéologique au pied de la roche de Solutré, le musée s'agrémente d'un jardin archéologique et botanique. Il permet de découvrir une grande variété d'espèces végétales représentative du site et les résultats essentiels des recherches archéologiques.

BILAN DES RÉALISATIONS, LES ACTIONS À VENIR

Les actions déjà menées 2003 - 2013

2003 : Mise en protection et en gestion des espaces naturels remarquables (Natura 2000).

2004 : Elaboration du projet global d'aménagement du site.

2006 : Aménagement du sentier d'accès au sommet de la roche de Solutré.

2007 : Création d'une brigade de gestion du paysage pour l'entretien et la restauration du petit patrimoine bâti (murs, murets, murgers, cadoles, croix, lavoirs…) ; mise en valeur des sentiers de randonnée.
Mise en place d'un pâturage équin et caprin des pelouses calcaires, complété par un entretien mécanique de certains secteurs.

2009 : Aménagement des aires de stationnement des sites de Solutré et de Vergisson.

2010 : Création de cinq boucles de randonnée (Balades vertes).

2011 : Ouverture de la Maison du Grand Site, lieu unique d'accueil du public : boutique, snack, point d'information, espaces détente, espaces d'activité pour les scolaires, expositions permanente et temporaire.

Les actions à venir 2013 - 2018

Cinq objectifs :

- Poursuivre la préservation et la connaissance du patrimoine et du paysage du site dans toutes ses composantes ;
- Améliorer les conditions d'accueil des visiteurs en accord avec les préceptes de gestion durable du site et du paysage ;
- Développer, animer et coordonner l'offre d'activités autour des équipements structurants du Grand Site ;
- Structurer l'offre touristique locale et la renforcer, afin de faire du territoire une destination de court séjour ;
- Promouvoir le site et ses activités - Partager l'identité et l'esprit des lieux.

Vingt-deux mesures, parmi lesquelles :

- Préserver le paysage à travers la gestion des sites naturels et la restauration du petit patrimoine bâti ;
- Permettre l'accès du site aux publics handicapés ;
- Développer les accès alternatifs au site ;
- Mobiliser les acteurs pour structurer et renforcer les actions ;
- Refondre la muséographie du musée de la Préhistoire ;
- Promouvoir les équipements structurants ;
- Soutenir et promouvoir les initiatives exemplaires, notamment dans le domaine viticole.

Le budget

Pendant la période 2003 - 2012, 7 millions d'euros ont été consacrés au projet global d'aménagement. Le financement a été assuré par les signataires de la convention-cadre, l'Europe et par mécénat.

Programme 2013 - 2018 :

- La mise en œuvre des 22 mesures inscrites au plan d'action est estimée à 2,4 millions d'euros ;
- La gestion du Musée de préhistoire et de la Maison du Grand Site et des frais de fonctionnement est estimée à 4,6 millions d'euros, pris en charge par les deux collectivités fondatrices du syndicat mixte.

LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE

Le Label, la reconnaissance du travail accompli

Pour soutenir et reconnaître les démarches de développement durables menées par les gestionnaires, l'Etat a créé en 2003 un label de développement durable, le Label Grand Site de France, inscrit depuis mai 2010 au code de l'environnement (art. L341-15-1).

La labellisation d'un Grand Site de France est la reconnaissance d'un travail de qualité effectué par son gestionnaire. Tous les sites membres du réseau Grand Site de France ne sont pas labellisés. Toutefois, l'ensemble des membres travaille activement pour obtenir le label ou pour le prolonger. Le titre peut en effet être retiré à un gestionnaire qui ne respecterait pas ses engagements. Le label est officiellement décerné par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Accordé pour une période de six ans, il reconnaît que le gestionnaire préserve les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site. Il certifie qu'il entretient et gère le site suivant les principes du développement durable et qu'il veille à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec la préservation des milieux naturels et les conditions de vie des habitants.

Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label.

Les autres sites labellisés en France

La liste des sites n'est pas figée. Sur près de 2 700 sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930, une centaine d'entre eux pourrait correspondre à la notion de Grand Site de France. Quarante grands sites se sont actuellement regroupés au sein du Réseau Grand Site de France. Douze d'entre eux ont obtenu le Label :

- Pont du Gard (Gard), 2004, renouvelé en 2011
- Pointe du Raz en Cap Sizun (Finistère), 2004, renouvelé en 2012
- Aven d'Orgnac (Ardèche), 2004, renouvelé en 2010
- Sainte-Victoire (Bouches du Rhône), 2004, renouvelé en 2011
- Bibracte Mont-Beuvray (Saône-et-Loire - Nièvre), 2007
- Puy de Dôme (Puy de Dôme), 2008
- Marais Poitevin (Charente Maritime, Deux Sèvres et Vendée), 2010
- Saint Guilhem du Désert - Gorges de l'Hérault (Hérault), 2010
- Les Deux Caps Blanc-Nez et Gris-Nez (Pas de Calais), 2011
- Baie de Somme (Somme), 2011
- Massif du Canigó (Pyrénées Orientales), 2012
- Puy Mary - Volcan du Cantal (Cantal), 2012

40 SITES, PRÈS DE 32 MILLIONS DE VISITEURS

GRAND SITE DE FRANCE

Aven d'Orgnac	1
Baie de Somme	2
Bibracte-Mont Beuvray	4
Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez	14
Marais Poitevin	16
Massif du Canigó	18
Pointe du Raz en Cap Sizun	23
Pont du Gard *	24
Puy de Dôme	25
Puy Mary - Volcan du Cantal	26
Sainte-Victoire	21
Saint-Guilhem le Désert et Gorges de l'Hérault **	29
Solutré Pouilly Vergisson	28

● Sites labellisés Grand Site de France
◉ Sites engagés dans une démarche visant la labellisation

Le label Grand Site de France est décerné par l'État, au gestionnaire du Grand Site, pour six ans. Il vient reconnaître que son action est conforme aux principes du développement durable.

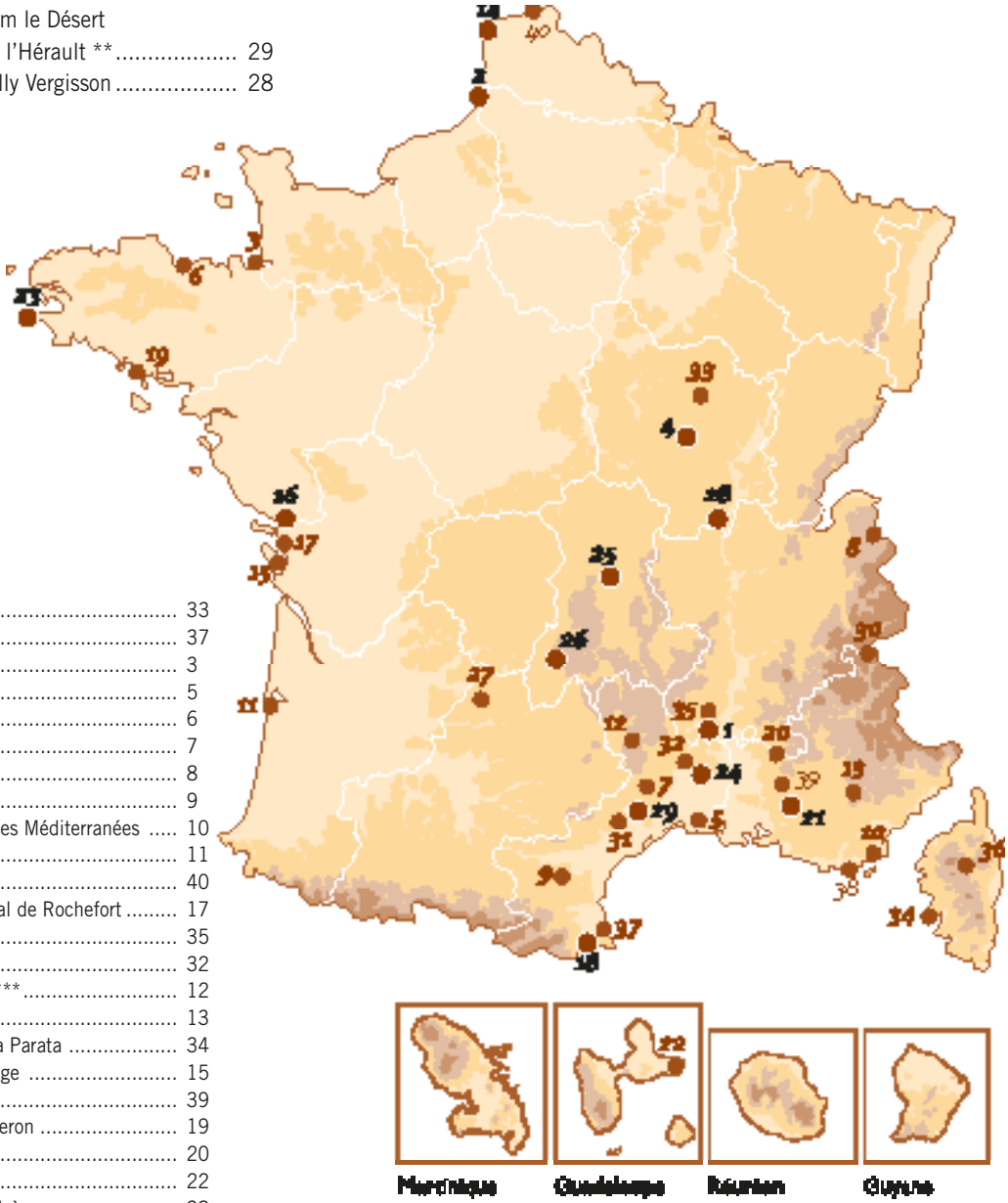

Alésia	33
Anse de Paulilles	37
Baie du Mont-Saint-Michel *	3
Camargue gardoise	5
Caps d'Erquy-Fréhel	6
Cirque de Navacelles ***	7
Cirque de Sixt Fer à Cheval	8
Cité de Carcassonne *	9
Domaine du Rayol, Le Jardin des Méditerranées	10
Dune du Pilat	11
Dunes de Flandre	40
Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort	17
Gorges de l'Ardèche	35
Gorges du Gardon	32
Gorges du Tarn et de la Jonte ***	12
Gorges du Verdon	13
Iles Sanguinaires - Pointe de la Parata	34
Marais et Place Forte de Brouage	15
Massif des Ocres	39
Massif dunaire de Gâvres-Quiberon	19
Mont Ventoux	20
Pointe des Châteaux	22
Presqu'île de Giens, Salins d'Hyères	38
Rocamadour **	27
Vallée de la Clarée et Vallée Étroite	30
Vallée de la Restonica	36
Vallée du Salagou	31

* site du patrimoine mondial UNESCO
** site du patrimoine mondial UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle
*** site du patrimoine mondial UNESCO au titre des Causses et des Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen

LE RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

Le Réseau, un lieu d'échange et de partage

Créée en 2000, l'association loi 1901 Réseaux des Grands Sites de France est un lieu d'échange et de partage. Le réseau regroupe des gestionnaires assurant la mise en valeur de sites naturels classés, reconnus au niveau national, voire international. Le Réseaux des Grands Sites de France accueille chaque année des membres nouveaux souhaitant améliorer leurs pratiques, défendre les valeurs des Grands Sites de France et faire entendre leur voix. Le Réseau soutient donc les organismes gestionnaires des Grands Sites de France, il les représente au niveau national et donne plus de poids à leur action.

Actuellement présidé par M. Louis Villaret, par ailleurs président du Grand site de France Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges-de-l'Hérault, le Réseau a son siège social au Syndicat Mixte de Solutré Pouilly Vergisson. Il compte aujourd'hui 13 sites labellisés, avec Solutré Pouilly Vergisson, et 28 autres sites qui mènent une démarche pour leur obtention.

Trois conditions pour être adhérent

Pour adhérer au Réseau, il faut remplir trois conditions :

- Etre un site classé, pour une partie significative du territoire, au titre de la loi de 1930 sur « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ».
- Posséder des paysages représentatifs de la France qui attirent un très large public.
- Etre engagé dans des démarches de protection et de gestion du site et dans un développement touristique soucieux de la préservation et du renouvellement des ressources naturelles et du patrimoine culturel.

Un Pôle de formation et d'échanges à Cluny

Le Réseaux des Grands Sites de France anime depuis 2010 le Pôle international francophone de formation et d'échanges de gestionnaires de sites patrimoniaux, situé à Cluny (Saône-et-Loire), tout près du siège social du Réseau situé lui-même à Solutré-Pouilly.

La prochaine formation intensive « Construire ensemble l'avenir des sites patrimoniaux : élaborer et mettre en œuvre une gestion durable » aura lieu à Cluny en septembre-octobre 2013.

GRAND SITE DE FRANCE

Solutré Pouilly Vergisson

CONTACT :

SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION
DU GRAND SITE
RUE FERNAND BUCCHIANÉRI
71960 SOLUTRÉ-POUILLY
TÉL. 03.85.35.82.81 - FAX 03.85.35.87.63
CONTACT@SOLUTRE.COM